

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Gentilly (94250)

Réponses de Benoît Crespin, au nom de la liste « Bien commun pour Gentilly »

– le 16/02/2020 à 15:50 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : par exemple PVC

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : notamment est-ouest

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Paris, Montrouge, Arcueil, KB.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. au quartier de la Reine Blanche, au Plateau, au Centre ville

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Une mesure qui marche en particulier pour faire respecter la ville 30 est de repenser le plan de circulation pour que "mon quartier ne soit pas un raccourci"

Action n°8 : je ne m'engage pas

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. rue Dr. Ténine, rue Romain Rolland devant l'Ecole Lamartine, rue Jean Louis devant l'Ecole P&M Curie, rue M. Berthelot à l'école Courbet

A discuter avec les habitants.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Ou même tout simplement supprimer la circulation à toute heure devant les écoles.

Action n°11 : je m'engage

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Oui pour les voitures, non pour les deux roues motorisés.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo gare RERB et future ligne 14.

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°14 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°16 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°17 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°19 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°20 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

A intégrer dans une maison des associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Oui, mais avec efficacité pour que les vélos ne soient sous-utilisés.

Action n°22 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

A étudier à Maurice Baquet.

Action n°23 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Commentaires généraux

Faire de Gentilly une ville référence en matière de développement durable est une des priorités de notre programme municipal. La réalisation de cet objectif passera par l'action de plusieurs leviers: Notamment, vous trouverez dans le programme que nous venons d'éditer :

- la mise en place d'un programme "îlot 400" pour permettre à chaque habitant d'être à moins de 400 mètres d'un espace vert;
- La couverture de l'A6a avec une forêt urbaine
- la transformation du parking de l'église St Saturnin en jardin public;
- le développement de mobilités douces dont le vélo est une composante essentielle.

Dans le cadre des élections municipales l'association 'Val de Bièvre à vélo' que vous représentez a élaboré des propositions pour promouvoir le développement de l'usage du vélo par les habitants dans des conditions agréables et de sécurités optimales.

Ainsi, concernant le vélo en particulier, nous proposons dans notre programme :

- Créer de nouveaux espaces de parking à vélo (page 15)
- Créer de nouveaux services comme des réparateurs de vélo (page 15)
- Développer la signalétique dès l'entrée de la ville (gares, rues principales) pour les principaux lieux de Gentilly (page 19)

Toutefois, ce programme est volontairement synthétique. C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir aller plus loin et votre questionnaire nous donne l'occasion d'aborder le sujet plus en détail. Ci-après, nos engagements pour faire de l'usage du vélo un élément central sur les déplacements à Gentilly et plus généralement sur le territoire. Evidemment, tous ces engagements seront soumis à toutes les parties prenantes (habitants, associations, parents d'élèves, conseils de quartiers, etc.) pour évaluation, enrichissement et amendements éventuels. Mais également comme moyen pédagogique et d'acceptation du changement.

I- Elaborer une Charte cyclable (Réponse à la proposition n°1)

Nous nous engageons à élaborer "une charte cyclable" ou Charte vélo 2026 qui sera un véritable engagement vis à vis de la population. Elle traduira notre détermination à promouvoir le développement de l'usage du vélo par tous les habitants.

Cette charte fixera le cadre de la politique cyclable et aura comme objectifs:

a- La promotion permanente de l'usage du vélo

- nous consacrerons au vélo un budget spécifique annuel conséquent pour la communication, l'animation, les plans de mobilité et les événements vélos (en fonction de l'état des finances mais on peut s'engager sur une somme plancher de 10€/habitant (environ 185 000€) ajustable chaque année, la moyenne nationale est à 9€/habitant) (Réponse à la proposition n°1) ;

- nous réaliserons un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable avec le concours des associations et en étroite collaboration avec les communes voisines (Arcueil, Le Kremlin- Bicêtre, Montrouge, Paris, Cachan) (Réponse à la proposition n°5). Là-dessus, nous attendons beaucoup du Territoire et des ambitions qui seront dégagées à l'issue des élections. Toutefois, si nous posons une obligation de coopération, seuls les résultats comptent et nous avancerons seuls si des blocages devaient exister;

- nous intégrerons la dimension vélo dans tout projet de réaménagement ou d'aménagement d'infrastructure et d'urbanisme. C'est notamment le cas dans le projet de couverture de l'A6a par une forêt urbaine. L'usage du vélo comme son stationnement devront y être facilité ;

- nous multiplierons les dispositifs de stationnement dans les logements, près des commerces, des services, des équipements, ainsi que dans les pôles d'emplois et d'études (Réponse aux propositions n°12,13,14,15). Par ailleurs, nous envisagerons la création de parkings à vélo sécurisés en remplacement de place de stationnement de surface dès lors qu'un certain nombre de riverain en fait la demande (entre 10 et 20).

- La police municipale et la vidéo-protection participeront à la fluidification de la circulation et au respect du code de la

route. Par ailleurs, la lutte contre le stationnement illégal (génants, etc.) participeront à la sécurisation de la circulation des vélos dans Gentilly.

- De manière plus symbolique, l'équipement de la police municipale en vélos fait partie des pistes de réflexion que nous menons. Cela participerait à la vulgarisation de l'usage.

- nous prendrons en compte le vélo sur les lieux de travail (stationnement, sécurité, mise en place de l'indemnité kilométrique pour les agents municipaux) (Réponse aux propositions n°17, 24 et 25)

- nous rendrons accessible l'usage du vélo pour tous les publics notamment les enfants. Nous lancerons un appel à projet auprès des associations de promotion du vélo (Réponse aux propositions n°21,22 et 23) voire envisager le passage du permis vélo avec la Sécurité Routière;

Sur ce dernier point, nous envisageons la création d'un chèque vélo d'occasion. Permettant aux Gentilliennes et aux Gentilliens, même les plus modestes, de s'équiper en vélo d'occasion auprès des ressourceries à proximité de Gentilly. Cela permettant de combler le vide des cheques actuels proposés (et récemment renforcé) par la Région Ile de France qui ne ciblent que les vélos neufs et peuvent de fait exclure les budgets les plus serrés (étudiants, chômeurs, etc.).

b- Inclure la politique cyclable dans une réflexion globale sur les déplacements

- nous assurerons la complémentarité du vélo avec les autres modes de transport. En effet, une politique cyclable doit être complémentaire et indissociable d'une réflexion globale sur les déplacements ; Les politiques qui utilisent les vélos comme moyen de ralentissement des automobilistes nous paraissent dangereuses et non souhaitables (av Raspail notamment). Il faut gagner de l'espace roulant et dédié aux cyclistes en, notamment, enterrant peu à peu le stationnement en surface pour faire de la place aux autres modes de circulation.

- nous assurerons la cohabitation en toute sécurité entre les différents modes de transport (voiture, vélo, trottinette, moto etc.) (propositions 6, 7 et 8).

II- La mise en œuvre opérationnelle du cadre fixé par "la charte cyclable"

a- La mise en place d'un comité de pilotage (proposition n°2)

Le comité de pilotage sera présidé par le maire ou un de ses adjoints et composé d'élus et de représentants d'acteurs locaux (associations d'habitants et de cyclistes, commerçants, parents d'élèves etc.).

Il aura pour rôle:

- de proposer un cahier des charges dont les objectifs sont en adéquation avec la charte cyclable préalablement définie;

- assurer la coordination avec les autres projets de la ville;

- programmer les actions dans le temps;

- mettre en place le processus de suivi et d'évaluation

Ce comité de pilotage se réunira régulièrement (proposition n°2) et aura à connaître et valider l'ensemble des propositions relatives à la politique cyclable (propositions n°3, 4, 5, 6, 7, 8,9,10, 11).

Le cahier des charges sera décliné en mode projet dont la mise en œuvre sera assurée par l'équipe projet.

Nous pouvons d'ailleurs envisager que les conseils de quartier qui le souhaitent nomment des référents vélo afin de faire le lien entre les travaux du comité de pilotage, le conseil des quartiers et les habitants.

b- La mise en place d'une équipe projet

Cette équipe projet sera composée des spécialistes des différents services intervenant dans la mise en œuvre d'une politique cyclable (voirie, topographe etc.).

Nous nommerons un chargé de mission mobilités douces pour assurer l'animation et la coordination des travaux de l'équipe projet et servir d'interlocuteur unique avec tous les acteurs.